



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 16 janvier 2025

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 9 janvier 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 22h10.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE.

Etaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, M. Michel PARRENIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : Mme Agnès MARGUET

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/D. GUILLEUX ; G. JOBERT/B. ANDREZ ; M. PARRENIN/P. BENOIT ; F. MANZONI/A. MARGUET ; M. COLLETTE/N. PERROT ; E. GIRAUD/ P. LIME VIEILLE ; D. DUMONT/MH BALLEE : G. BRUCHON/C. LOMBARD.

Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CCPHD

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant, la convention territoriale globale (CTG) comme une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Considérant le rôle de la CTG optimisant l'utilisation des ressources sur le territoire et constituant non pas un dispositif financier mais un levier décisif à la définition, à la mise en œuvre et la valorisation du projet de territoire.

Considérant le fait que la CTG s'appuie sur un diagnostic partagé et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté,

Considérant le fait qu'en mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, celle-ci renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions,

Considérant le fait que la CTG implique la mobilisation des élus locaux et de leurs services, de la direction et du conseil d'administration de la Caf dans la conduite et le suivi de la démarche,

Considérant sa concrétisation par la signature d'un accord entre :

- La Caf ;
- La communauté de communes
- Et les collectivités partenaires

Considérant le travail réalisé par les Portes du Haut Doubs : l'élaboration d'un diagnostic, la définition de priorités intercommunales et la rédaction de fiches actions,

Considérant le vote du conseil communautaire de la Communauté de Communes, en date du 9 décembre 2024, à l'unanimité favorable au déploiement et la signature avec la CAF du Doubs d'une Convention Territoriale Globale,

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les documents présentés et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention territoriale globale et les documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
20/01/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LE HIR

